

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
13	09	10			
Date de Convocation			CONTRAT D'ENTRETIEN DU STADE DE FOOTBALL		
17 janvier 2012					
Délibération N° 2012/01					
Affichée le 31 janvier 2012					
<p>Monsieur Le Maire rappelle que le stade doit être tondu régulièrement, que les prestations à l'unité s'avèrent plus onéreuses qu'un contrat d'entretien. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise EMERY PAYSAGES SARL de Saint Michel Thubeuf qui s'élève à 1400 € HT soit 1674.40 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'opter pour un contrat d'entretien du stade de football, - Considérant que le prix des prestations de cette entreprise n'a pas subi d'augmentation et étant satisfait des prestations réalisées jusqu'alors, Accepte le devis de l'entreprise EMERY PAYSAGES SARL d'un montant de 1674.40 € TTC relatif au contrat annuel d'entretien du terrain de football pour l'année 2012, comprenant 10 à 12 tontes avec évacuation des déchets de la commune, - Dit que cette dépense sera mandatée à l'imputation 61521, - Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					31/01/2012
De sa publication le :					
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI																																																		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance																																																		
En exercice	Présents	Votants																																																			
13	09	10																																																			
Date de Convocation			ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE AU SIVOS DE CHANDAI, SAINT-OUEN-SUR-ITON, SAINT-MICHEL-THUBEUF EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR RANNOU PATRICE																																																		
17 janvier 2012																																																					
Délibération N° 2012/02																																																					
Affichée le 31 janvier 2012																																																					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Patrice RANNOU a quitté la région pour des raisons professionnelles. Il informe qu'en date du 20 décembre 2011 Monsieur RANNOU a fait part de sa démission du Conseil Municipal de Chandai. Monsieur Le Maire donne lecture de cette lettre ainsi que de la lettre de La Sous-Préfecture de Mortagne-Au-Perche du 12 janvier 2012 attestant de la modification de l'effectif du Conseil Municipal.</p> <p>Il explique qu'il convient de remplacer Monsieur RANNOU qui était délégué titulaire au SIVOS de Chandai, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Michel-Thubeuf. Il rappelle qu'en application de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués aux SYNDICATS INTERCOMMUNAUX sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative (en cas d'égalité de suffrages le plus âgé est élu). Mr Le Maire propose d'effectuer le vote à main levée. Les résultats du vote sont les suivants :</p> <table border="1"> <tr> <td>Majorité absolue : 5 voix</td> <td colspan="2">SIVOS Chandai, St Ouen Sur Iton, St Michel Thubeuf</td> </tr> <tr> <td>1^{er} Tour de scrutin :</td> <td colspan="2">Candidat au Poste de Délégué Titulaire</td> </tr> <tr> <td>candidat</td> <td colspan="2">Monsieur Philippe LE CLEUYOU</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de voix Pour</td> <td>10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de voix Contre</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Candidat élu</td> <td colspan="2">Monsieur Philippe LE CLEUYOU est proclamé Délégué Titulaire du SIVOS</td> </tr> </table> <p>Mr Le Maire propose à présent de procéder à l'élection du délégué suppléant au SIVOS pour remplacer Monsieur LECLEUYOU qui vient d'être élu Délégué titulaire au SIVOS. Il propose d'effectuer le vote à main levée. Les résultats du vote sont les suivants :</p> <table border="1"> <tr> <td>Majorité absolue : 5 voix</td> <td colspan="2">SIVOS Chandai, St Ouen Sur Iton, St Michel Thubeuf</td> </tr> <tr> <td>1^{er} Tour de scrutin :</td> <td colspan="2">Candidat au Poste de Délégué Suppléant</td> </tr> <tr> <td>candidat</td> <td colspan="2">Monsieur Christophe MOITEAUX</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de voix Pour</td> <td>10</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de voix Contre</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Candidat élu</td> <td colspan="2">Monsieur Christophe MOITEAUX est proclamé Délégué Suppléant du SIVOS</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'informer Monsieur Le Président du SIVOS du résultat de ces élections et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <table border="1"> <tr> <td>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</td> <td>31/01/2012</td> </tr> <tr> <td>De sa publication le :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>De sa notification le :</td> <td></td> </tr> </table>						Majorité absolue : 5 voix	SIVOS Chandai, St Ouen Sur Iton, St Michel Thubeuf		1 ^{er} Tour de scrutin :	Candidat au Poste de Délégué Titulaire		candidat	Monsieur Philippe LE CLEUYOU		Votants	10		Nombre de voix Pour	10		Nombre de voix Contre	0		Candidat élu	Monsieur Philippe LE CLEUYOU est proclamé Délégué Titulaire du SIVOS		Majorité absolue : 5 voix	SIVOS Chandai, St Ouen Sur Iton, St Michel Thubeuf		1 ^{er} Tour de scrutin :	Candidat au Poste de Délégué Suppléant		candidat	Monsieur Christophe MOITEAUX		Votants	10		Nombre de voix Pour	10		Nombre de voix Contre	0		Candidat élu	Monsieur Christophe MOITEAUX est proclamé Délégué Suppléant du SIVOS		De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :	31/01/2012	De sa publication le :		De sa notification le :	
Majorité absolue : 5 voix	SIVOS Chandai, St Ouen Sur Iton, St Michel Thubeuf																																																				
1 ^{er} Tour de scrutin :	Candidat au Poste de Délégué Titulaire																																																				
candidat	Monsieur Philippe LE CLEUYOU																																																				
Votants	10																																																				
Nombre de voix Pour	10																																																				
Nombre de voix Contre	0																																																				
Candidat élu	Monsieur Philippe LE CLEUYOU est proclamé Délégué Titulaire du SIVOS																																																				
Majorité absolue : 5 voix	SIVOS Chandai, St Ouen Sur Iton, St Michel Thubeuf																																																				
1 ^{er} Tour de scrutin :	Candidat au Poste de Délégué Suppléant																																																				
candidat	Monsieur Christophe MOITEAUX																																																				
Votants	10																																																				
Nombre de voix Pour	10																																																				
Nombre de voix Contre	0																																																				
Candidat élu	Monsieur Christophe MOITEAUX est proclamé Délégué Suppléant du SIVOS																																																				
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :	31/01/2012																																																				
De sa publication le :																																																					
De sa notification le :																																																					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
13	09	10			
Date de Convocation			ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE « SPORT », EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR RANNOU PATRICE		
17 janvier 2012					
Délibération N° 2012/03					
Affichée le 31 janvier 2012					
Suite à la modification du Conseil Municipal après la démission de Monsieur Patrice RANNOU, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur RANNOU était également membre à la commission communale « SPORT » et qu'il convient donc de le remplacer. Il rappelle qu'en application de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués aux SYNDICATS INTERCOMMUNAUX sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative (en cas d'égalité de suffrages le plus âgé est élu). Monsieur Le Maire propose d'effectuer le vote à main levée. Les résultats du vote sont les suivants :					
Majorité absolue : 5 voix		commission communale « SPORT »			
1 ^{er} Tour de scrutin :		Candidat au Poste de Membre Titulaire à la commission communale « SPORT »			
candidat		Monsieur Serge GODARD			
Votants		10			
Nombre de voix Pour		10			
Nombre de voix Contre		00			
Candidat élu		Monsieur Serge GODARD est proclamé Membre Titulaire à la commission communale « SPORT »			
Mr Le Maire propose à présent de procéder à l'élection du Membre Suppléant à la commission communale « SPORT » pour remplacer Monsieur GODARD qui vient d'être élu Membre titulaire à la commission communale « SPORT ». Il propose d'effectuer le vote à main levée. Les résultats du vote sont les suivants :					
Majorité absolue : 5 voix		commission communale « SPORT »			
1 ^{er} Tour de scrutin :		Candidat au Poste de Membre Suppléant à la commission communale « SPORT »			
candidat		Monsieur Christophe MOITEAUX			
Votants		10			
Nombre de voix Pour		10			
Nombre de voix Contre		00			
Candidat élu		Monsieur Christophe MOITEAUX est proclamé Membre Suppléant à la commission communale « SPORT »			
Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'informer Monsieur Le Président de la CDC du résultat de ces élections et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,					
Serge GODARD					
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>					
<i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i>				31/01/2012	
<i>De sa publication le :</i>					
<i>De sa notification le :</i>					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
13	09	10			
Date de Convocation					
17 janvier 2012			<p align="center">PAIEMENT</p> <p align="center">DES TRAVAUX D'EPANDAGE DES BOUES REALISES PAR LE GAEC DU PLATEAU</p>		
Délibération N° 2012/04					
Affichée le 31 janvier 2012					
<p>Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération 2008/49 du 05 septembre 2008, Le Conseil Municipal avait confié l'épandage des boues de la station d'épuration à Mr Bruno LE GUERN en remplacement de Mr MOLVEAUX. Or, il indique que depuis 2011 Mr Bruno LE GUERN ayant changé d'activité professionnelle n'a pu continuer ces missions d'épandage des boues de la station d'épuration. Monsieur Le Maire informe que le GAEC Du Plateau a accepté de dépanner la commune. Il propose de confier l'épandage des boues de la station d'épuration au « GAEC DU PLATEAU » et demande au Conseil Municipal de se prononcer</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide, à compter du 1^{er} janvier 2011, de confier l'enlèvement et l'épandage des boues de la station d'épuration au « GAEC DU PLATEAU », sis Les Jartières, 61300 Chandai. - Fixe le prix de l'épandage à 70 Euros HT la tonne, - Dit que cette dépense sera mandatée au budget Assainissement 327 à l'imputation 6152 du chapitre 011, en faveur du « GAEC DU PLATEAU », sur présentation des factures concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de la Commune de CHANDAI réalisé depuis le 1^{er} janvier 2011. - Dit que cette délibération annule et remplace les délibérations 2008/49 et 2007/57 - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p align="right">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p align="center">Serge GODARD</p>					
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					31/01/2012
De sa publication le :					
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
13	09	10			
Date de Convocation					
17 janvier 2012			MODALITES D'ATTRIBUTION IEMP et IAT		
Délibération N° 2012/05					
Affichée le 31 janvier 2012					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2011/87 relative à la modulation de l'attribution de la prime IEMP au personnel communal basée sur la manière de service et qu'il convient de décider du sort des primes en cas d'absences pour maladie ordinaire (pour les autres cas d'absences le versement des primes suit le sort des traitements) et propose de modifier la délibération sus visée. L'avis du Comité Technique étant été préalablement sollicité, il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide, à compter du 1^{er} janvier 2012, de revoir les modalités de versement de l'IEMP et l'IAT comme suit :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> - Le versement de l'IEMP et de l'IAT sera mensuel, - En cas d'arrêt pour maladie ordinaire, il sera opéré une retenue sur les primes d'IEMP et IAT de 1/30^{ème} pour chaque jour de congé maladie sauf en cas d'hospitalisation (pour chaque jour d'hospitalisation). - Les crédits éventuellement dégagés par cette retenue de 1/30^{ème} opérés pour les agents en maladie ordinaire seront affectés en fin d'année, aux agents qui n'auront pas totalisé plus de dix jours d'absence non consécutifs à une maladie ordinaire. Cette redistribution se fera à due proportion du temps de travail de chacun. - Ces reversements individuels ne pourront excéder huit fois le taux de base de l'IAT, et trois fois le taux de base de l'IEMP. </div> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'appliquer ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} janvier 2012, et de prendre les arrêtés individuels correspondants,</p> <p>- Dit que cette délibération modifie et complète les délibérations 2008/67, 2011/87</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					31/01/2012
De sa publication le :					
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI																
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance																
En exercice	Présents	Votants																	
13	09	10																	
Date de Convocation			VIREMENT DE CREDIT ANNEE 2011 BUDGET 327																
17 janvier 2012																			
Délibération N° 2012/06																			
Affichée le 31 janvier 2012																			
<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2011/34 relative à la modification de la répartition des heures de travail de l'employé communal à la station d'épuration.</p> <p>Or, il indique que les crédits prévus pour l'exercice 2011, en dépenses de fonctionnement du budget annexe 327, à l'imputation 6215, pour le paiement du coût de travail et les charges de l'agent se sont avérés insuffisants.</p> <p>Aussi afin d'exécuter la délibération 2011/34, il informe qu'il a donc effectué un virement de Crédit pour la somme de 107 euros. Il donne lecture du document de virement de crédit établi en date du 28 décembre 2011 qu'il a transmis à la Sous-Préfecture en date du 02 janvier 2012 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal, - Approuve et valide le virement de crédit qui a eu lieu sur l'exercice 2011 comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Exercice 2011</th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Budget annexe ASSAINISSEMENT 327</th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Section de Fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compte débité</td> <td style="text-align: right;">somme</td> </tr> <tr> <td>c/022 dépenses imprévues de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">- 107 €</td> </tr> <tr> <td>Compte crédité</td> <td style="text-align: right;">somme</td> </tr> <tr> <td>c/6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement</td> <td style="text-align: right;">+ 107 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>						Exercice 2011		Budget annexe ASSAINISSEMENT 327		Section de Fonctionnement		Compte débité	somme	c/022 dépenses imprévues de fonctionnement	- 107 €	Compte crédité	somme	c/6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 107 €
Exercice 2011																			
Budget annexe ASSAINISSEMENT 327																			
Section de Fonctionnement																			
Compte débité	somme																		
c/022 dépenses imprévues de fonctionnement	- 107 €																		
Compte crédité	somme																		
c/6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 107 €																		
Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :																			
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					31/01/2012														
De sa publication le :																			
De sa notification le :																			

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
13	09	10			
Date de Convocation					
17 janvier 2012					
Délibération N° 2012/07			ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR L'ECOLE		
Affichée le 31 janvier 2012					
<p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'imprimante de l'école nécessite d'être remplacée dès maintenant. Il rappelle que des fonds ont été inscrits à l'imputation 2183 du budget Principal 2011 à cet effet. Des Restes à réaliser étant inscrits au 2183 il propose d'acheter une imprimante et donne lecture d'un devis émanant de GENERATION MICRO, La Bellengère, 61300 Saint Ouen Sur Iton pour un montant de 99 € HT soit 118.40 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que pour cette dépense prévue au budget 2011 des restes à réaliser sont reportés sur le budget 2012, Décide l'achat d'une imprimante multifonction BROTHER DCP 195 C, - Accepte le devis de l'entreprise GENERATION MICRO, La Bellengère, 61300 Saint Ouen Sur Iton pour un montant de 99 € HT soit 118.40 € TTC, - Dit que cette dépense sera mandatée au budget Principal « 325 », au chapitre 21, imputation 2183, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					31/01/2012
De sa publication le :					
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil douze, le 24 janvier , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, Me Laure LEMAITRE, M. Philippe GUILLEMARD Me Catherine DUBOURG a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
13	09	10			
Date de Convocation			FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE ANNEE 2012		
17 janvier 2012					
Délibération N° 2012/08					
Affichée le 31 janvier 2012					
<p>Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le fleurissement de la commune. Il donne lecture d'un devis émanant de la société EARL FLOR'IN, Le Tronchet, 28250 DIGNY s'élevant à 1151.64 € HT soit 1232.25 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte de reconduire le fleurissement de la commune : massif du monument et portes de l'Eglise, Massif de la route Départementale 926, massif route de l'Eglise, - Accepte le devis principal de la société EARL FLOR'IN, pour un coût de 1151.64 € HT soit 1232.25 € TTC TTC, - Dit que cette dépense sera inscrite au budget de la commune, au chapitre 011, imputation 60633, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 31 janvier 2012, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p>					
<i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i>					<i>31/01/2012</i>
<i>De sa publication le :</i>					
<i>De sa notification le :</i>					

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2012

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR :

-Monsieur Le Maire informe que le photocopieur de l'école nécessite aussi d'être changé et c'est pourquoi il avait inscrit ce sujet à l'ordre du jour. Or, un seul devis est parvenu et compte tenu du prix important pour ce matériel il suggère d'attendre d'autres devis avant de prendre une décision. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour reporter cet achat lors d'une prochaine réunion de conseil Municipal.

DIVERS :

- Monsieur LE CLEUYOU informe qu'il a effectué une demande de financement auprès du Conseil Général pour le projet d'aménagement d'entrée de bourg de la commune, sur la RD926, dans le sens de circulation Verneuil/L'Aigle.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du CNFPT annonçant qu'à compter du 1^{er} janvier 2012 le CNFPT ne prendra plus en charge les frais de déplacement des agents territoriaux lorsqu'ils effectuent un stage. Conformément à l'article 16 du décret n°2001-654 du 19 07 2001 ces frais sont à la charge de l'employeur.
- Monsieur LE CLEUYOU informe que la ferme du « GAEC DU PLATEAU » située « Les Jartières », accueillera des visiteurs le Samedi 9 Juin 2012 sur le thème « La vie à la Ferme ».
- Monsieur Le Maire informe qu'il faudra compter environ 9000 Euros pour implanter une clôture de deux mètres de hauteur ainsi que plusieurs poteaux en fer pour y fixer le filet pare-ballons de quatre mètres de hauteur, le tout sur une longueur de cents mètres. Cet ensemble contribuera à protéger les habitations rue des charmilles. Il ajoute que les subventions éventuelles n'excéderont en aucun cas 20 %.
- Monsieur LE CLEUYOU indique que la commission communale « cimetière » après avoir photographié individuellement toutes les concessions, a procédé à l'attribution de critères selon l'état des sépultures : « A » pour mauvais entretien et « AD » pour dangereux.
- Monsieur Le Maire informe que le gérant de l'entreprise MIRADOR a mandaté des travaux de passage de câble dans une ancienne chambre France Télécom située sur la chaussée de la RD 926, ceci sans demander d'autorisation à la Mairie. Or, ce chantier s'est avéré particulièrement dangereux avec notamment aucune signalisation lumineuse réglementaire. L'Agence Départementale en charge de la voirie qui a été alertée par ce « danger » s'est déplacée de nuit pour venir sécuriser ce dit-chantier.
- Monsieur SCHIETTECATTE signale des problèmes à la station d'épuration qui sont certainement dus à de mauvaises manipulations par l'agent remplaçant l'employé municipal. Le manque d'expérience dans ce domaine explique sans doute les mauvais réglages et le dérèglement de l'ensemble de la station. A ce jour, tout semble redevenir correct.

La séance est levée à 22H30
Le Maire,

A Chandai, Le 31 janvier 2012,
Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

Mme Catherine DUBOURG

DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 24 janvier 2012

2012/01	Contrat d'entretien du stade de Football
2012/02	Election du délégué titulaire au SIVOS de Chandai, Saint Ouen-Sur-Iton, Saint-Michel-Thubeuf en remplacement de Monsieur RANNOU Patrice
2012/03	Election d'un membre à la commission communale « SPORT », en remplacement de Monsieur RANNOU Patrice
2012/04	Païement des travaux d'épandage des boues réalisés par Le GAEC DU PLATEAU
2012/05	Modalités d'attribution IEMP et IAT
2012/06	Virement de crédit année 2011 budget 327
2012/07	Achat d'une imprimante pour l'école
2012/08	Fleurissement de la commune année 2012

Signatures des membres du Conseil Municipal
ayant participé aux délibérations inscrites ci-dessus

Serge GODARD	Philippe LE CLEUYOU	Daniel SCHIETTECATTE
Liliane HECTOR ABSENTE	Sylvain GANDAIS	Martine YVON ABSENTE
Laure LEMAITRE ABSENTE	Bruno LE GUERN	Christophe MOITEAUX
Catherine DUBOURG	Philippe GUILLEMARD ABSENT	Martine BONTE
Gonzague MARGUERITTE		